

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE-RENDU / PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 MARS 2016

PRESENTS : Marc **TOURNABIEN**, maire.

Franck **LEFEVRE**, Evelyne **LESIEUR**, Josiane **CHOMAZ**, Marcel **VIARD**, Corinne **COLLOMBET**, adjoints.

Elisabeth **BOCH**, Didier **DABURON**, Martine **DELANGRE**, Roselyne **DAMINATO**, Patrick **LESEURRE**, Bernard **MILLE**, Alexandre **MODESTO**, Claude **OLIVETTO**, Claudine **RAMELLA-PEZZA**, Martine **VALENZANO** (présente à partir du point 6), José **VARESANO**.

ABSENTS : Jean-Marc **HERMES** (procuration à Marc **TOURNABIEN**), Georgette **MODESTO** (procuration à Bernard **MILLE**).

SECRETARE DE SEANCE : Franck **LEFEVRE**

1. Approbation du compte-rendu du 02 février 2016

Ce point est reporté car le compte rendu n'a pas encore été diffusé.

2. Approbation délibérations du CCAS

Mme Corinne COLLOMBET nous présente le compte-rendu de la réunion du CCAS du mercredi 17 février 2016

Membres présents :

M. TOURNABIEN M. le président, Mme COLLOMBET C., adjointe au CCAS
Mmes ALPE M., BOCH E., COUTAZ-LEDUC Ch., DELANGRE M., GROS D,
VALENZANO M.,
MM BOCHET J.P., MAGNIN R., VIARD M.

Excusées :

Mmes BORJON V., MODESTO G.

1° Demande d'aide sociale :

Après examen du dossier, la commission a donné un avis favorable pour une demande d'aide à la prise en charge des frais d'hébergement en EHPAD par le conseil départemental pour une personne sous curatelle.

2° Demande de subventions :

Comme en 2015, il a été convenu d'en maintenir les montants à l'identique, et de ne pas en attribuer à de nouvelles associations.

Après examen des demandes de subventions reçues, il a été attribué les montants suivants :

- 520 € pour l'Amicale des Donneurs de Sang
- 85 € pour la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés
- 170 € pour la Ligue contre le Cancer (section Savoie)
- 186 € pour l'Association des Parents d'Enfants Inadaptés de Maurienne

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE-RENDU / PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 MARS 2016

- 12 142 € pour l'ADMR : cette année encore, ayant retrouvé une marge de trésorerie suffisante, l'ADMR diminue le taux horaire demandé à la commune. Il passe de 2.25 € à 2 € (x 6 071 heures = 12 142 €)

Soit un total de subventions de 13 103 €.

3 ° Préparation du budget

a) Compte administratif 2015

Il correspond au réalisé 2015 et il est concordant avec le compte de gestion fait par la trésorerie.

Après présentation, il a été approuvé à l'unanimité.

b) Budget Prévisionnel 2016

Il a établi et équilibré à hauteur de 24 303 €, avec un report de fonctionnement de [1 270.76 € (2014) + 2 049.23 € (2015)] = 3 319.99 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions du CCAS

3. Approbation compte administratif, compte de gestion 2015 lotissement « Clos des Vignes II »

- Considérant que le maire a quitté la séance au moment du vote et après avis de la commission des finances du 8 mars 2016, le conseil municipal sous la présidence de monsieur Marcel VIARD, doyen de l'assemblée, après avoir délibéré, à l'unanimité **approuve** le compte administratif 2015 du lotissement «Clos des Vignes II » arrêté comme suit :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	12 808,61 €			0,69 €	12 808,61 €	0,69 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultat de clôture	12 808,61 €	0,00 €	0,00 €	0,69 €	12 808,61 €	0,69 €

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur et qui est concordant avec le compte administratif.

4. Approbation budget primitif 2016 lotissement « Clos des Vignes II »

Madame Evelyne LESIEUR, adjointe aux finances, donne connaissance à l'assemblée du budget primitif 2016 du lotissement « Clos des Vignes II » préparé en commission des finances le 8 mars 2016.

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE-RENDU / PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 MARS 2016

Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses tant d'investissement que d'exploitation à la somme de **119 238.46 €** :

- Fonctionnement : **75 222.77 €**
- Investissement : **44 015.69 €**

Le conseil municipal, après examen, à l'unanimité vote le budget primitif 2016 du lotissement « Clos des Vignes II ».

5. Approbation compte administratif, compte de gestion 2015 lotissement « La Maladière »

- Considérant que le maire a quitté la séance au moment du vote et après avis de la commission des finances du 8 mars 2016, le conseil municipal sous la présidence de monsieur Marcel VIARD, doyen de l'assemblée, après avoir délibéré, à l'unanimité **approuve** le compte administratif 2015 du lotissement «La Maladière » arrêté comme suit :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés				0,69 €	0,00 €	0,69 €
Opérations de l'exercice	22 366,87 €	0,00 €	22 366,87 €	22 366,87 €	44 733,74 €	22 366,87 €
TOTAUX	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultat de clôture	22 366,87 €	0,00 €	22 366,87 €	22 367,56 €	44 733,74 €	22 367,56 €

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur et qui est concordant avec le compte administratif.

Arrivée de madame VALENZANO Martine à 20H19

6. Approbation budget primitif 2016 lotissement « La Maladière »

Madame Evelyne LESIEUR, adjointe aux finances, donne connaissance à l'assemblée du budget primitif 2016 du lotissement « La Maladière » préparé en commission des finances le 8 mars 2016.

Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses tant d'investissement que d'exploitation à la somme de **914 467.48 €** :

- Fonctionnement : **594 733.74 €**
- Investissement : **319 733.74 €**

Monsieur le maire précise que ce lotissement est composé de 11 lots. 7 lots font l'objet d'un compromis de vente, 2 lots sont en cours de compromis. Il reste 2 lots à vendre (le 10 et 11).

Les travaux ont commencé et seront terminés fin mai (hors aléas climatiques).

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE-RENDU / PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 MARS 2016

Le conseil municipal, après examen, à l'unanimité vote le budget primitif 2016 du lotissement « La Maladière ».

7. Approbation compte administratif, compte de gestion 2015 eau et assainissement

- Considérant que le maire a quitté la séance au moment du vote et après avis de la commission des finances du 8 mars 2016, le conseil municipal sous la présidence de monsieur Marcel VIARD, doyen de l'assemblée, après avoir délibéré, à l'unanimité **approuve** le compte administratif 2015 de l'eau et l'assainissement arrêté comme suit :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	17 319,85 €			35 632,50 €	17 319,85 €	35 632,50 €
Opérations de l'exercice	42 804,63 €	75 356,47 €	226 309,79 €	263 074,41 €	269 114,42 €	338 430,88 €
TOTAUX	60 124,48 €	75 356,47 €	226 309,79 €	298 706,91 €	286 434,27 €	374 063,38 €
Résultat de clôture		15 231,99 €		72 397,12 €		87 629,11 €

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur et qui est concordant avec le compte administratif.

8. Affectation des résultats 2015 eau et assainissement

Le budget de l'eau et de l'assainissement n'ayant pas de déficit, il n'y a pas à affecter les résultats.

9. Approbation budget primitif 2016 eau et assainissement

Madame Evelyne LESIEUR, adjointe aux finances, donne connaissance à l'assemblée du budget primitif 2016 de l'eau et de l'assainissement préparé en commission des finances le 8 mars 2016.

Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses tant d'investissement que d'exploitation à la somme de **692 800.00 €** :

- Fonctionnement : **491 300.00 €**
- Investissement : **201 500.00 €**

Les principaux travaux sont la réhabilitation du chemin de la Rochelle et celle du Capitaine Bulard.

Le conseil municipal, après examen, à l'unanimité vote le budget primitif 2016 de l'eau et de l'assainissement.

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE-RENDU / PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 MARS 2016

10.Approbation compte administratif, compte de gestion 2015 commune

- Considérant que le maire a quitté la séance au moment du vote et après avis de la commission des finances du 8 mars 2016, le conseil municipal sous la présidence de monsieur Marcel VIARD, doyen de l'assemblée, après avoir délibéré, à l'unanimité **approuve** le compte administratif 2015 de la commune arrêté comme suit :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	158 230,73 €			147 309,97 €	158 230,73 €	147 309,97 €
Opérations de l'exercice	588 055,27 €	458 288,23 €	1 653 571,56 €	1 918 723,97 €	2 241 626,83 €	2 377 012,20 €
TOTAUX	746 286,00 €	458 288,23 €	1 653 571,56 €	2 066 033,94 €	2 399 857,56 €	2 524 322,17 €
Résultat de clôture	-287 997,77 €			412 462,38 €		124 464,61 €

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur et qui est concordant avec le compte administratif.

11.Affectation des résultats 2015 commune

Le conseil municipal décide d'affecter à l'unanimité le résultat de fonctionnement du budget 2015 comme suit :

- Montant du résultat d'exploitation de 2015 : **412 462.38 €**
- Couverture du déficit reporté : **287 997.77 €**
- Résultat en instance d'affectation : **111 464.61 €**

PREVISION ET EXECUTION DU BUDGET 2016

- 002- Excédent de fonctionnement antérieur reporté : **111 464.61 €**
- 001- Déficit d'investissement antérieur reporté : **287 997.77 €**
- 1068- Autres réserves : **300 997.77 €**

12.Vote des taux des impôts locaux

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les taux et le montant des impôts locaux pour 2015 doivent être votés avant le 15 avril 2016.

Monsieur le maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition, le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget étant atteint avec la seule revalorisation et augmentation naturelle des bases de la commune.

Après délibération le conseil municipal vote à l'unanimité la stabilité des taux pour les 3 taxes, soit :

- taxe d'habitation : **10.56%**
- taxe foncières sur les propriétés bâties : **18.91%**
- taxes foncières sur les propriétés non bâties : **104.90%**

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE-RENDU / PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 MARS 2016

13.Approbation budget primitif 2016 commune

Madame Evelyne LESIEUR, adjointe aux finances, donne connaissance à l'assemblée du budget primitif 2016 de la commune préparé en commission des finances le 8 mars 2016.

Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses tant d'investissement que d'exploitation à la somme de **3 423 500.00 €** :

- Fonctionnement : **2 181 600.00 €**
- Investissement : **1 241 900.00 €**

Monsieur Bernard Mille s'interroge sur la création de 6 places de parking « Clos des Vignes » pour la somme de 11 500.00 € et qui, pour lui, ressemble à de la création de parking privé avec des fonds publics. La place de retournement au Clos de Vignes est souvent encombrée de véhicule et elle gêne entre autres la manœuvre du camion du SIRTOMM. Des places de parking existent plus bas mais pour certains, il manque de place surtout depuis la mise en place des conteneurs semi-enterrés.

Après débat, un compromis est trouvé : création de trois places en compensation des places prises par les conteneurs semi-enterrés pour la somme de 4 800.00 €. Les 6 700.00 € restants sont mis en dépenses imprévues.

Le conseil municipal, après examen, à la majorité moins 3 abstentions vote le budget primitif 2016 de la commune.

14.Aavance sur subventions aux associations

Un acompte de 10.000 € est demandé par l'Echo Ardoisier afin de payer les salaires et les charges URSAFF.

L'association, comme toutes celles demandant une subvention à la commune, a fourni l'ensemble des justificatifs notamment le budget prévisionnel.

Le conseil municipal approuve le versement de cet acompte à l'unanimité.

15.Déplacement panneau entrée agglomération

Un projet de réhabilitation du rond-point de la ZAC du Pré de Pâques, mené par la communauté de commune Cœur de Maurienne est en cours. A l'initiative de Monsieur José Varésano, ce rond-point aura pour thème « Les Ardoisiers ».

Afin de mener à bien ce projet, il est nécessaire de déplacer le panneau d'entrée d'agglomération afin d'inclure le rond-point. Un projet de convention entre le département et la communauté de commune Cœur de Maurienne et entre la communauté de commune Cœur de Maurienne et la commune est en cours de signature afin de s'assurer que l'entretien de la route et des talus intégrés dans l'agglomération reste à la charge du département. L'entretien du rond-point sera à la charge de la communauté de commune Cœur de Maurienne.

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE-RENDU / PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 MARS 2016

Le conseil municipal approuve le déplacement du panneau d'entrée d'agglomération à l'unanimité.

16. Vente parcelles à Monsieur ALARY

Monsieur ALARY, futur maraîcher désire acquérir les parcelles 1144, 1145 et 1146 pour une surface de 1334 m².

Les terrains seraient vendus à 50 cts le m² soit 667.00 €.

Plusieurs conseillers souhaitent attendre que son activité devienne pérenne avant de lui céder ces terrains.

Monsieur le maire précise que Monsieur ALARY désire devenir propriétaire afin de faire partie de l'AFP.

Le conseil municipal, après examen, à la majorité moins 2 contres et 2 abstentions vote la vente des parcelles 1144, 1145 et 1146 à Monsieur ALARY.

17. Nominations titulaires et suppléants AFP de Montdenis

Le conseil d'administration de l'AFP (Association Foncière Pastorale) de Montdenis est composé de 9 membres dont 2 sont issus du conseil municipal de la commune de Saint-Julien-Montdenis. Il faut donc désigner deux titulaires et deux suppléants :

- **Titulaires**
TOURNABIEN Marc
DAMINATO Roseline
- **Suppléants**
MODESTO Georgette
VIARD Marcel

Le conseil municipal vote à l'unanimité la nomination des titulaires et suppléants pour l'AFP de Montdenis.

18. Approbation du projet de PLH (programme local de l'habitat)

Le conseil municipal doit approuver le nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) sur son territoire piloté par la communauté de communes Cœur de Maurienne pour une période de 6 ans (2016-2022). Il s'agit d'un réengagement qui fait suite au précédent PLH 2006-2012.

Le projet de PLH, construit par le comité de pilotage, et présenté en commission habitat le 5 janvier 2016 contient :

- Un diagnostic sur le fonctionnement du marché local du logement et sur les conditions d'habitat ;
- Trois orientations stratégiques comprenant l'énoncé des principes et objectifs du programme ;
- Un programme d'actions détaillé pour l'ensemble du territoire.

Partant des éléments de bilan du précédent PLH et du diagnostic, les orientations et actions du PLH répondent aux enjeux d'attractivité de la ville centre, de transformation qualitative du parc de logements, de production de

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS

COMPTE-RENDU / PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 MARS 2016

logements abordables en accession et en location. Il s'agira également d'adopter une stratégie foncière intercommunale.

Les orientations retenues sont les suivantes :

1. Retrouver une croissance démographique en lien avec l'économie locale et les atouts touristiques du territoire.
2. Organiser la réponse aux besoins en logements du grand chantier de la liaison ferroviaire Lyon-Turin.
3. Poursuivre l'engagement en faveur d'une réponse adaptée aux ménages fragilisés.

Elles sont déclinées par objectifs et actions présentés dans le programme d'actions.

Le tableau suivant présente les coûts restants à charge de la communauté de communes Cœur de Maurienne par action. Il convient de préciser que pour certaines actions, les aides éventuelles que pourra percevoir la communauté de communes Cœur de Maurienne sont déjà déduites, mais que d'autres cofinancements sont attendus pour d'autres actions, sans être encore précisément définis.

En milliers d'€				2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL PLH	Moy. annuelle	
1.1. Mettre en place un dispositif complet d'amélioration et de mobilisation du parc de logement existant	1.1.1	Programme ciblé sur la vacance privée	Fonctionnement		40	40	40	40	40		1100	157	
			Investissement		180	180	180	180	180				
	1.1.2	Soutien à la requalification publique	Fonctionnement									150	21
			Investissement		90				60				
	1.1.3	OPAH Classique	Fonctionnement	25	42	42	42	42	42	21		559	80
			Investissement		55	55	55	55	55	27,5			
	1.1.4	RHI THIRORI	Fonctionnement		25							525	75
			Investissement				500						
1.2. Valoriser l'image du territoire : maîtrise du développement et marketing territorial	1.2.1	Communication stratégie habitat	Fonctionnement								10	1	
			Investissement		10								
	1.2.2	Haute qualité urbaine et environnementale	Fonctionnement				95					95	14
			Investissement										
1.3. Défendre une gestion économe de l'espace	1.3.1	AMO projets	Fonctionnement								0	0	
			Investissement										
	1.3.2	Maîtrise foncière	Fonctionnement									0	0
			Investissement										
	1.3.3	Habitat intermédiaire et participatif	Fonctionnement									0	0
			Investissement										
2.1. Faciliter et fluidifier les installations dans le parc locatif privé	2.1.1	Rapprochement offre/demande	Fonctionnement		30	30	30	30	30	15	165	24	
			Investissement										
	2.1.2	Intermédiation locative	Fonctionnement	3,5	6,9	10,4	13,8	17,3	20,7	24,2	97	14	
			Investissement										
3.1. S'assurer d'une offre suffisamment dimensionnée à destination des plus fragiles	3.1.1	Partenariat et l'animation PDALHPD	Fonctionnement								0	0	
			Investissement										
	3.1.2	Gens du voyage	Fonctionnement								100	14	
			Investissement				100						
4.1. Créer les conditions de réussite du programme d'action PLH	4.1	Observer	Fonctionnement				10				10	1	
			Investissement										
	4.2	Animer	Fonctionnement	25	25	25	25	25	25	12,5	163	23	
			Investissement										
	4.3	Partager	Fonctionnement								0	0	
			Investissement										
TOTAL											2973,5	425	

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'approbation du projet de PLH (Programme Local de l'Habitat).

19. Adhésion ASADAC (association savoyarde d'aménagement de développement et d'aide aux collectivités)

L'ASADAC est une association de conseil aux communes.

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE-RENDU / PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 MARS 2016

Le conseil municipal autorise à l'unanimité monsieur le maire à adhérer à l'ASADAC (Agence Savoyarde d'Aménagement de Développement et d'Aide aux Collectivités), la cotisation annuelle s'élève à 473.70 € pour l'année 2016

20. Adhésion AMRF (association maires ruraux de France)

L'AMRF est une association qui défend les intérêts de petites communes rurales.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité monsieur le maire à adhérer à l'AMRF (Association des maires ruraux de France), la cotisation annuelle s'élève à 95 € pour l'année 2016.

21. Adhésion ANEM (association nationale des élus de la montagne)

L'ANEM est une association qui donne aux collectivités des moyens d'action renforcés pour défendre les enjeux économiques, sociaux et environnementaux de la montagne.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité monsieur le maire à adhérer à l'ANEM (Association nationale des élus de la montagne), la cotisation annuelle s'élève à 353.35 € pour l'année 2016.

22. Comptes rendus réunions

Une réunion du SCOT a eu lieu ce jour.

Le schéma de cohérence territoriale, abrégé SCOT ou SCoT est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage.

Les communes doivent définir un projet de territoire sur les quinze prochaines années et cela avant fin 2018, date de signature du SCOT.

23. Questions diverses

Pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.